

Registre des délibérations du Conseil Municipal de la commune de ROUJAN

Séance du 6 décembre 2023

71 - 2023

L'an deux mille vingt-trois, et le six décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean BLANQUEFORT, Maire de Roujan.

Présents : ARMENGOL André, BLANQUEFORT Jean, DUHAYER-GARBOT Yvette, FOSSAERT Josiane, GARCIA Rémy, GINIEIS Alain, JOURDAN Guylaine, MAURY Jean-François, SAEZ José, SCHMITT Nathalie, SEGUIER Virginie, VERLET Lyria, VIGUIER Thierry,

Procurations : NICOLAS Gérard à BLANQUEFORT Jean, SANCHEZ Séverine à GINIEIS Alain, SANCHEZ Valérie à VERLET Lyria,

Absent : BENEZECH Claude. JOURDAN Jean-Pierre, RASSIER Jean-Marie,

Secrétaire de séance : DUHAYER-GARBOT Yvette.

Objet : Requalification des espaces publics Espace Jean Raynal / Demande de subventions - Etat (DETR, DSIL, Fond Vert) et Conseil Départemental de l'Hérault

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement de l'espace visant à la requalification de l'Espace Jean Raynal.

Le CAUE a accompagné la commune pour l'aider à définir ses objectifs et à rédiger le cahier des charges afin de choisir un maître d'œuvre pour mener :

- Une étude préalable sur le secteur élargi afin de donner une cohérence à l'armature des espaces publics, de mettre en place des continuités piétonnes entre le cœur du village et les extensions plus récentes. L'objectif est de ramener du lien où le piéton reprend sa place, ainsi que le végétal. Le confort des habitants devient un objectif à atteindre au travers de la continuité des cheminements, de l'ombre, de l'éclairage public, du mobilier, ... ;
- Une mission de maîtrise d'œuvre complète pour la requalification des espaces publics aux abords stade.

C'est le cabinet ATELIER SITES qui a été retenu après mise en concurrence.

Le travail mené par le groupe de travail a conduit développer le projet suivant plusieurs axes :

- o Installer les espaces publics dans leur environnement (école, stade, collège, salle polyvalente, boulodrome, ...),
- o Favoriser les cheminements piétons de qualité et sécurisés pour tous,
- o Créer des voies vertes connectées à un réseau élargi,
- o Maîtriser le stationnement,
- o Désimperméabiliser les sols totalement étanches,
- o Créer des îlots de fraîcheur.

Aussi, afin de financer ce projet, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès de l'Etat et du Conseil Départemental de l'Hérault.

JB

Ce projet se déroulera en deux tranches, une tranche ferme et une tranche conditionnelle.
L'avant-projet précise l'estimation du coût de ces travaux et de la maîtrise d'œuvre :

- Tranche ferme : 1 299 584.57 € HT
- Tranche conditionnelle : 462 012.36 € HT
- Total projet : 1 761 596.93 € HT

Monsieur le Maire demande au Conseil d'en délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oui l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat et du Département de l'Hérault ;
- **AUTORISE** le Maire à préparer le plan de financement correspondant,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document utile à cette demande.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE MAIRE,

